



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS publié le 18-06-2025

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250618-DEC2025\_114-CC



## DECISION DU MAIRE N°2025-114

### SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n°2025-04-04 du 03 avril 2025 concernant la mise à jour des délégations du Conseil Municipal au Maire,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 pour son projet de mise en sécurité de la passerelle.

### DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental 13 dans le cadre du dispositif : Aide aux travaux de proximité.

ARTICLE 2 : : L'aide du Conseil Départemental 13 est sollicitée afin de procéder à la mise en sécurité de la passerelle pour la commune de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière du Conseil Départemental 13 à hauteur de 70% soit 21 927.5€ HT.



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 18/06/2025

Reçu en préfecture le 18/06/2025

Publié le

ID : 013-211301049-20250618-DEC2025\_114-CC



Article 4 : Le montant du projet estimé à 31 325€ HT réparti comme suit :

Dépenses	en € HT
Main d'oeuvre de charpente (inclus petit matériel)	15 000,00 €
Fourniture de bois lamellé collé GL24	4 500,00 €
Visserie / tiges inox A4 et résine	3 500,00 €
Jambes de Force acier galva + sabots	3 000,00 €
Passerelle : réalisation de renforcement de confortement de 2 bracons permettant de soulager la pièce corrodée	525,00 €
Location, transport et manutention	2 000,00 €
Provision aléas 10%	2 800,00 €
<b>TOTAL Renforcement_eo_sous-œuvre</b>	<b>31 325,0 €</b>

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2025

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 18-06-2025



Le Maire,  
Maxime MARCHAND

Pour le Maire  
empêché

## COMMUNE DE SAUSSET LES PINS

### PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Aide aux travaux de proximité du Département des Bouches-du-Rhône

N° de dossier AC – 026912

BENEFICIAIRE	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT	%	SUBVENTION
COMMUNE DE SAUSSET LES PINS	Mise en sécurité de la passerelle	31 325€	70%	21 927.5€

Le Maire de Sausset-Les-Pins, atteste le plan de financement détaillé ci-après :

	FINANCEMENTS		
	COLLECTIVITE	MONTANT	TAUX%
COUT HT	DEPARTEMENT	21 927.5€	70%
	REGION		
	METROPOLE		
	ETAT :		
	AUTRES :		
	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	9 397.5€	30%
	TOTAL FINANCEMENTS		
	TOTAL HT	31 235€	100%

Je soussigné, Monsieur Maxime MARCHAND, Maire de la commune de Sausset-Les-Pins, atteste la conformité des financements mentionnés ci-dessus.

Fait à Sausset-Les-Pins, le 18/06/2025

Maxime MARCHAND

Maire



Pour le faire empêcher